

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans le compartiment et les risques qui y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IVO FUNDS – Compartiment IVO FIXED INCOME

Code Isin Classe EUR-I (cap) : LU1165637460
IVO FUNDS (l'OPCVM) est géré par IVO CAPITAL PARTNERS

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du compartiment IVO FUNDS – IVO FIXED INCOME est d'obtenir une performance supérieure à l'indicateur de référence suivant, et ce, sur la durée de placement recommandée de 3 ans :

- EURIBOR 3 mois.

L'univers d'investissement est mondialement diversifié. Selon les opportunités, le compartiment pourra investir tant sur des obligations souveraines que sur des obligations d'entreprises.

Le compartiment investira sans contrainte de notation, sans contrainte de devises, sans contrainte de rang (obligations senior et/ou subordonnées).

Politique d'investissement : Le portefeuille du compartiment sera investi en titres de créances et instruments du marché monétaire, tels que, mais sans exclusion : les obligations de type corporate et souveraines, les billets de trésorerie et certificats de dépôts, etc.

Le portefeuille sera composé d'une sélection d'obligations considérées comme ayant les meilleures perspectives et le meilleur couple rendement / risque. Selon une approche « mauvais pays / bonnes sociétés », la stratégie tire parti des stress macroéconomiques affectant un pays et/ou un secteur et permet des investissements dans des entreprises de qualité avec une décote et un portage attractif.

La durée globale du portefeuille devra être inférieure à 15 ans.

Le compartiment sera géré selon une approche dite de « picking » visant à tirer profit des fluctuations des marchés obligataires internationaux. L'exposition maximale sur un pays sera de 40%.

Pour la partie taux, le compartiment a pour objectif de tirer parti des évolutions de taux d'intérêt ; il s'agit d'augmenter ou de diminuer la sensibilité du compartiment en fonction de la valorisation des marchés et des anticipations économiques du gestionnaire.

Le portefeuille sera principalement constitué d'obligations et de titres de créances négociés sur les marchés réglementés internationaux et émis notamment par des Etats, des organismes supranationaux, des entreprises privées ou publiques.

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, la Société de Gestion applique une politique d'exclusion sectorielle pour l'ensemble des titres obligataires en portefeuille. Les secteurs controversés soumis à cette politique incluent entre autres les armes controversées, le nucléaire, l'extraction de charbon thermique et les sables bitumineux.

L'exclusion des sociétés exposées à ces secteurs controversés dépend (i) du degré d'exposition des sociétés auxdits secteurs et/ou (ii) de l'application ou non par lesdites sociétés d'une politique de « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) qui traite des risques spécifiques à leur secteur.

Par ailleurs, la Société de Gestion applique sa politique d'intégration ESG qui vise à évaluer la matérialité du risque en matière de durabilité propre à l'investissement considéré et s'assure qu'il est incorporé de manière adéquate dans la valorisation des titres concernés.

Le Compartiment est un produit financier faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales tel que défini par l'article 8 du SFDR.

En outre, le compartiment pourra être investi, jusqu'à 10% de ses actifs, dans des parts ou des actions d'autres OPCVM et/ou OPC monétaires et/ou obligataires, y compris les Exchange-Traded Funds (ETFs), afin d'être éligible pour des OPCVM coordonnés au sens de la directive 2009/65/CE. Par ailleurs, le compartiment pourra être investi dans la limite de 10% en actions de toutes zones géographiques (dont les pays émergents).

Le recours aux instruments financiers dérivés fait partie intégrante de la politique d'investissement du compartiment. Le compartiment pourra avoir recours aux techniques et instruments financiers dérivés aussi bien à des fins d'investissement, que pour une gestion efficace du portefeuille, et/ou à des fins de couverture. Le compartiment pourra également investir dans des dépôts à terme sous réserve du respect des limitations de placement et des règles de répartition des risques décrites ci-dessous. Le compartiment peut également être exposé au risque action en investissant dans des obligations convertibles.

Cependant, le Compartiment n'est pas un fonds indiciel et est activement géré sans suivre ou répliquer l'indicateur de référence, qui n'est utilisé qu'à des fins de mesure de performance.

Les investissements pourront être libellés en euros, USD ou toute autre devise étrangère. Par ailleurs, aucune contrainte n'est appliquée en termes de notation minimale ni de durée des titres.

La valeur nette d'inventaire du compartiment est exprimée en EUR.

Les revenus nets de ce Compartiment sont intégralement capitalisés pour les classes EUR-I (cap).

La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour ouvrable avant 12h CET (J-1) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les derniers cours de clôture connus du marché principal de ces valeurs au Jour d'Évaluation (J). La valeur liquidative est journalière, à l'exception des jours fériés à Luxembourg, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

← rendement potentiellement plus faible → rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'indicateur de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable quant au profil de risque futur de l'OPCVM.

Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital n'est pas garanti.

Le compartiment appartient à la catégorie 5 en raison de la nature de ses investissements, dont les risques associés sont présentés ci-dessous.

Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des investissements du compartiment ou exposer le compartiment à des pertes. Le niveau de risque de ce compartiment reflète son exposition aux marchés de taux.

D'autres facteurs ayant une influence comprennent l'actualité politique et économique, les bénéfices des entreprises et les événements significatifs relatifs aux entreprises.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

En particulier, la survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (« haut rendement ») ou non notés : L'utilisation de titres dont la notation est basse ou inexistante peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de crédit : Le compartiment est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations de cet émetteur peut baisser.

Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le compartiment à des pertes financières.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant et/ou après investissement

Frais d'entrée. EUR-I (cap)	4% maximum
Frais de sortie EUR-I (cap)	0% maximum
Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins.	
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et/ou de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants EUR-I (cap)	2.24% TTC*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% au-delà de la performance d'EURIBOR 3 mois + 400 BP Montant facturé au titre de l'exercice 2021 : 1.10 %

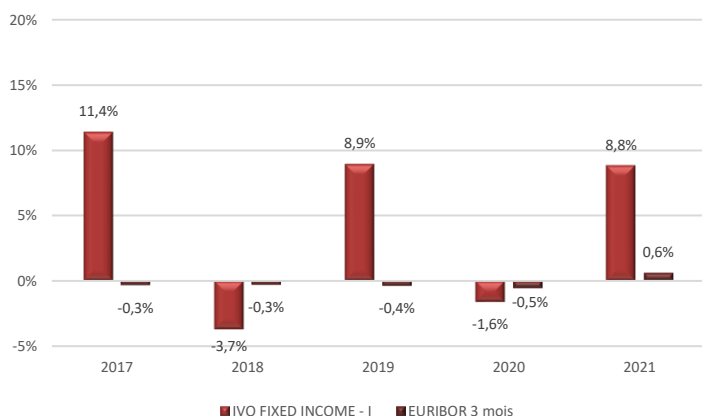
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisant la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

*Le chiffre communiqué, qui intègre les frais de gestion, de surperformance et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputées à l'OPCVM peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Charges et Frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ivocapital.com.

Performances passées



AVERTISSEMENT :

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances sont libellées en EUR et s'entendent coupons réinvestis pour le fonds.

L'OPCVM a été créé le 29/12/2014

Informations pratiques

En ce qui concerne les parts distribuées en et depuis la Suisse, le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège social du représentant.

Nom du Dépositaire : Société Générale Luxembourg.

Nom du Représentant : Le représentant en Suisse est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich.

Nom de l'Agent Payeur : L'agent payeur en Suisse est Banque Héritage, Route de Chêne 61, CH-1208 Genève.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID) ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich.

Lieux et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès d'IVO Capital Partners ou sur le site internet www.ivocapital.com et sur les sites d'information financière.

IVO Capital Management a mis en place une politique de rémunération, cette dernière est disponible sur le site internet suivant : <http://www.ivocapital.com/images/pol6-politique-de-remuneration-des-collaborateurs-aifm-opcvm.pdf>. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité d'IVO Capital Partners ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

IVO Capital Partners est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2022.